

**Arrêté du 25 février 2002 portant nomination
au comité d'action sociale de l'environnement**

NOR : ATEG0210098A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation ;
Vu l'arrêté du 24 janvier 2002 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'action sociale de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 6 avril 2001 portant prorogation des mandats des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité d'action sociale de l'environnement ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Titulaires

Le sous-directeur des ressources humaines, vice-président.
La chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget du personnel.
Le secrétaire général de la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales.
La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement Bretagne.
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement Centre.
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.
L'assistante de service social affectée à l'administration centrale de l'environnement.

Suppléants

L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines.
L'adjoint au chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget de personnel.
L'adjointe au secrétaire général de la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales.
Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la nature et des paysages.
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement Franche-Comté.
La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement Nord - Pas-de-Calais.
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Titulaires

Au titre du syndicat national de l'environnement CFDT :

- Mme Boutin (Fabienne) ;
- Mme Lallemand (Claudie) ;
- M. Ciulkiewicz (Jean-Luc) ;
- M. Robert (André).

Au titre de la CGT :

- Mme Sardon (Anne-Marie) ;
- Mme Bayon (Rose-Marie).

Au titre de FO :

- Mme Pioline (Martine) ;
- Mme Beaussier (Geneviève).

Suppléants

Au titre du syndicat national de l'environnement CFDT :

- M. Roy (Joël) ;
- M. Taleb (Rabah) ;

- Mme Zysberg (Claudine) ;
- M. Keller (Denis).

Au titre de FO :

- Mme Ferlin (Myriam) ;
- Mme Janot (Sophie).

Article 3

Les arrêtés des 15 juin 1998, 22 décembre 1998, 20 décembre 1999 et 30 novembre 2000 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement des représentants de l'administration et du personnel son abrogés.

Article 4

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 25 février 2002.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
général :
Le directeur général adjoint,
A. Renoux